OTTER LAKE Gestion des matières résiduelles

Site de transfert

Lieu : 577, Route 301, Otter Lake

Courriel : otter-lake@mrcpontiac.qc.ca

Téléphone : 819-453-7049

AIDEZ-NOUS À ÉCONOMISER DES $$ ET À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Comment réduire les déchets?

Réduisez Réutilisez
Recyclez Compostez

À votre arrivée…

- Indiquez au préposé les types de déchets, le nombre de sacs et votre « numéro de déchet ».
- Demandez-lui où déposer vos déchets.

Gestion des matières résiduelles

INFORMATION

Visitez ce site pour les dernières informations :
www.otterlakequebec.ca/fr/transfer-station

Ou scannez ce code avec votre téléphone.

RECYCLAGE

Quoi

- Verre, canette, carton, papier, plastique.
  - Rincez les bouteilles et les canettes.
  - Le papier et le carton doivent être propres, p. ex. sans résidu alimentaire.

Visitez le site web pour la liste complète des matières acceptées et refusées.

Comment

- Déposez les matières dans les bacs de recyclage.
- Déposez-les pêle-mêle ou dans un sac en plastique transparent.

MÉTAUX

Quoi

- Articles contenant de l'acier, aluminium, etc.

Comment

- Les déposer dans le bac à ferraille.

PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Quoi

- Ordinateurs, imprimantes, téléphones, etc.

Comment

- Voir le préposé.

COMPOST

Matières acceptées

Aliments : Frais ou périmés, cuits ou crus, y compris la viande, le poisson et les fruits de mer, ainsi que les os, la peau et la graisse.

Résidus verts et bruns : Feuilles mortes, gazon, fleurs, plantes, mauvaises herbes, brindilles, copeaux et sciure de bois, écorce (pas de grosses branches).

Papier et carton : Non cirés et souillés par des résidus alimentaires; assiettes en papier, boîtes à pizza, sacs en papier compostables.

Autres : Cheveux, cendres refroidies, litière de chat et excréments d'animaux.

Comment

- Déposez les matières dans les bacs verts à compost.
- Déposez-les pêle-mêle ou dans un sac en papier compostable.

Matières refusées

Sacs en plastique : Y compris ceux étiquetés compostables, biodégradables ou oxobiodégradables.

Autres : Couches, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, fil dentaire, médicaments, masques, gants, papier ciré ou parchemin, carcasses d'animaux, grosses branches, roches, textiles, poussière, gomme à mâcher, cigarettes, liège, coquilles d'huîtres ou de moules, matériaux de construction et de rénovation.

MATIÈRES DANGEREUSES

Quoi

- Huile, peinture, piles.

Comment

- Voir le préposé.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Quoi

- Bois de construction, gypse, isolants, etc.
  - Les bardeaux d'asphalte ne sont pas acceptés.

Comment

- Voir le préposé.

AUTRES

Quoi

- Grosses branches, pneus, meubles.

Comment

- Voir le préposé.

DÉCHETS

Quoi

- En général, tout ce qui n'est pas inclus dans les catégories précédentes est déchet.
- Styromousse (consultez le site web).
- En cas d'incertitude, renseignez-vous auprès du préposé.

Comment

- Déposez les déchets dans les bacs à déchets.

À partir de janvier 2025, les déchets devront être placés dans des sacs en plastique transparent.